



PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

2021-2025

SOMMAIRE

01

LA POLITIQUE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

02

LES VALEURS FONDATRICES DE LA MSA

03

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ASS

04

LES ORIENTATIONS ASS 2021-2025

05

TERRITOIRES ET APPELS À PROJETS

06

L'ORGANISATION DU SERVICE ASS

LA POLITIQUE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

1 . La politique d'action sanitaire et sociale

La Mutualité Sociale Agricole, comme tous les organismes de protection sociale a pour mission de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection sociale à travers le développement d'une politique d'action sanitaire et sociale.

La MSA, régime de sécurité sociale des salariés et non-salariés agricoles, se distingue des autres régimes car elle constitue un guichet unique avec ses trois branches (santé, famille, retraite) et ses métiers complémentaires (médecine du travail, prévention des risques professionnels).

La MSA met en œuvre une politique d'action sanitaire et sociale qui a vocation à apporter une réponse adaptée aux besoins de ses usagers, en cohérence avec les caractéristiques des territoires ruraux et en lien avec les dispositifs inter partenariaux.

Elle se décline à travers d'un conseil d'administration, garant de la sauvegarde des intérêts de l'adhérent dans la gestion du régime, et par un réseau d'élus de proximité, vecteur privilégié de la relation à l'adhérent et aux territoires.

Elle se caractérise par l'implication de ses travailleurs sociaux dans les accompagnements individuels, la construction de projets d'actions au service des territoires et par une culture de développement social local. Toutes les interventions visent à prévenir les difficultés d'ordre social des populations "fragilisées", en complémentarité des dispositifs majeurs de droit commun existants.

Ainsi nos actions doivent impérativement s'ouvrir à de multiples partenariats : organismes institutionnels, organismes professionnels, collectivités, associatifs ou autres pour développer son réseau, ses actions et ses services.

2 . Le plan d'action sanitaire et sociale

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025 signée entre l'état et la Caisse Centrale de la MSA définit les orientations de la politique globale d'action sociale de la MSA. Celle-ci vise à accompagner les assurés agricoles dans leur parcours de vie.

Ces orientations institutionnelles se traduisent au niveau local par le Plan Pluriannuel d'Action Sanitaire et Social 2021-2025. Celui-ci consigne les axes prioritaires élaborés à partir de l'étude des conditions de vie et des besoins des populations ressortissantes de la MSA sur leurs territoires, en cohérence avec les objectifs institutionnels d'ASS, les engagements MSA dans le cadre des COG et les valeurs de la MSA.

Il intègre également l'adhésion du régime aux politiques publiques en vue d'en favoriser l'accès aux ressortissants.

La COG 2021-2025 permet d'augmenter le budget du Fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS) de 10 %. Ainsi, ce sont 25 millions d'euros, répartis par public cible, qui seront consacrés à la période 2021-2025.

Découvrez le Plan ASS
en images



02 LES VALEURS FONDATRICES DE LA MSA



La solidarité

Elle s'exprime entre les différentes générations, entre de nombreux métiers, entre des territoires à forte productivité ou non, entre des personnes bien portantes et d'autres fragiles.



La responsabilité

C'est la capacité à prendre des décisions et de s'engager pour soi-même et vis-à-vis de la collectivité pour l'intérêt de tous ; c'est aussi le devoir de répondre de ses actes.



La démocratie sociale

Mode d'expression d'une volonté collective, elle s'appuie sur le principe « un homme, une voix ».



LA MSA PICARDIE, COUVRE 204 274 RESSORTISSANTS :



dont



LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ASS

L'intervention de l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA sur les territoires se décline en 3 modalités d'intervention :

1. Contribution aux Politiques Sociales

- ▶ Mise en œuvre des politiques sociales locales et tout particulièrement en milieu rural.
- ▶ Contribution à la mission de protection sociale portée à travers les instances institutionnelles locales.
- ▶ Contribution à la mission agricole et rurale à travers la participation à des comités techniques, des instances de coordination d'acteurs, voire la mise en place de groupes spécifiques.
- ▶ Contribution à la vie partenariale locale favorisant la dynamique territoriale et la complémentarité des acteurs.

2. Développement social local - Ingénierie sociale - Appel à projets

- ▶ La mise en place d'actions locales qui répondent aux besoins des populations sur les territoires ruraux (développement social local, ingénierie sociale, appels à projets/ concours).
- ▶ L'ASS assure un accompagnement sur les territoires les plus fragiles, en mettant en place des actions et des services répondant aux besoins locaux pour assurer, d'une part, une équité de traitement pour l'accès aux services et aux droits, et d'autre part, un rééquilibrage des territoires.

3. Accompagnement social individuel et collectif

L'ASS assure l'accompagnement social individuel et collectif auprès des adhérents en situation de fragilité en lien avec des :

- ▶ difficultés professionnelles liées à un problème de santé (épouement professionnel, maladie, accident, addictions, absence de soins, etc.) ou en arrêt de travail (priorité aux arrêts de longue durée) entraînant un impact sur leur maintien dans l'activité économique
- ▶ difficultés du foyer liées à une rupture (famille, décès) fragilisant l'équilibre des liens familiaux
- ▶ difficultés du foyer liées à des situations de maladies, de handicap ou de vieillissement, une rupture (séparation- décès), des situations de maladies ou de handicap
- ▶ difficultés professionnelles liées à un facteur extérieur entraînant un impact sur leur maintien dans l'activité économique (crise agricole, intempéries)

LES ORIENTATIONS ASS 2021-2025

La MSA de Picardie s'engage sur 9 orientations réparties en 3 publics principaux :
LES FAMILLES, **LES ACTIFS FRAGILISÉS**, et **LES PERSONNES ÂGÉES**.

LES ACTIONS PRIORITAIRES ENVERS LES FAMILLES

1. Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie

- ▶ En participant au **renforcement des capacités d'accès** aux EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) et aux ALSH (Les Accueils de Loisirs Sans hébergement)
- ▶ En assurant un **accompagnement social individuel et collectif des familles en situation ou en risque de rupture familiale ou confrontées à la maladie** par :
 - Le déploiement de Parcours Attentionné, tels que le "Parcours Je me sépare"/"Parcours Deuil d'un proche"
 - L'inclusion des personnes en situation de handicap, le soutien aux aidants
 - Le soutien à la parentalité
- ▶ En renforçant l'**accès aux loisirs et aux vacances des familles partant peu ou pas en vacances** par :
 - l'attribution de chèques ANCV sous conditions de ressources
 - l'accompagnement au départ en vacances
 - le dispositif MY COLO : départ de jeunes en colonie de vacances



2. Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles

- ▶ En soutenant **la création et au développement de services aux familles** et d'actions sur les territoires ruraux et/ou fragiles grâce à une nouvelle offre « **Grandir en milieu Rural** » centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles. Ce dispositif permet le renforcement de l'impact et de la visibilité de la MSA, et affirme son positionnement comme acteur incontournable sur le champ de l'enfance-jeunesse / famille dans les territoires.
- ▶ En développant sur les territoires ruraux et/ou fragiles des **projets destinés au mieux vivre des familles** par le renforcement des démarches de développement social local favorisant l'implication des familles, avec les Chartes familles
- ▶ En contribuant à **l'animation de la vie sociale sur les territoires ruraux et/ou fragiles** en déployant un appel à projets à destination des structures de l'animation sociale

ZOOM SUR la Charte Famille

La MSA propose un accompagnement aux territoires ruraux pour le développement de services et d'actions à destination des familles, dans le but d'améliorer leur cadre de vie, en s'appuyant sur une démarche de développement social local.

3. Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et/ou fragiles

- ▶ En favorisant **la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes adultes** ressortissants agricoles :
 - En développant des actions collectives d'accompagnement à l'entrée dans la vie active dans les établissements agricoles
 - En proposant des prestations d'action sociale : aides aux études, aide à l'achat de matériel spécifique, etc...
- ▶ En accompagnant **l'engagement des jeunes** dans les territoires au travers des appels à projets jeunes

ZOOM SUR l'Appel à projets MSA-MFR

L'appel à projets **Les jeunes s'engagent !** a pour objet de soutenir les initiatives portées par des jeunes accueillis en Maison Familiale Rurale. Il considère ces jeunes comme acteurs du changement et des dynamiques territoriales dans les espaces ruraux. Il est porté de façon conjointe par la CCMSA et l'UNMFREO et dans les réseaux des MSA et des MFR.

ZOOM SUR l'Appel à Projets Jeunes (APJ)

L'APJ soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. C'est un dispositif qui illustre les objectifs principaux de la politique d'action sociale de la MSA en direction de la jeunesse :

- Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquisition, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adultes ;
- Encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités ;
- Contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social.

1. Accompagner les actifs fragilisés

► En assurant un **accompagnement social des actifs fragilisés** confrontés à une **difficulté professionnelle**

► En intervenant sur les territoires de vie des publics fragilisés via des **démarches de développement social local**

2. Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles en arrêt de travail de plus de 3 mois

► En **favorisant le maintien en emploi** des actifs agricoles en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle du fait d'un handicap ou d'un problème de santé

ZOOM SUR la CPME

La Commission Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi (CPME) vise à repérer et intervenir de façon précoce auprès d'actifs qui risquent, à plus ou moins brève échéance, de perdre leur emploi du fait d'un constat prévisible d'inaptitude au poste de travail. Cette cellule a vocation à rechercher les solutions adaptées pour le maintien en emploi ou pour la recherche d'un reclassement. Elle est composée de représentants des services d'Action Sanitaire et Sociale, de Santé-Sécurité au travail, de Contrôle médical et de partenaires locaux.

3. Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles

► En structurant un **parcours d'accompagnement global** intégrant le dispositif **d'aide au répit afin de prévenir les situations d'épuisement professionnel**

► En prévenant et **en luttant contre les risques psycho-sociaux et suicidaires** par la mise en place d'une **cellule pluridisciplinaire** de prévention suicide intitulée « **HORIZON** »

► En développant des réseaux sentinelles sur les territoires ruraux

ZOOM SUR le dispositif aide au répit

Le dispositif « accompagnement vers le répit » des actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel du fait de leur exposition aux crises agricoles est mis en place par la MSA depuis 2017. Cette action préventive permet d'offrir un temps de répit avec :

- une aide au remplacement pour les non-salariés,
- une action de prévention et d'accompagnement pour les salariés et non-salariés (aide au départ en vacances, accès aux loisirs, soutien psychologique...).

4. Promouvoir l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et l'accompagnement global des salariés en insertion

► En **renforçant l'offre d'insertion par l'activité économique** sur les territoires ruraux et/ou fragiles. Elle met également en œuvre une offre d'accompagnement social collectif pour faciliter l'insertion des salariés de ces structures.

1. Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximité sur les territoires ruraux et/ou fragiles

- ▶ En développant **des actions et services à destination des personnes âgées et de leurs aidants** : le dispositif Bulle d'air, l'habitat intermédiaire, les séjours aidants / aidés
- ▶ En renforçant **l'accompagnement du réseau Marpa Picardie**

ZOOM SUR Bulle d'air

Service de répit à domicile, inspiré du baluchonnage québécois, Bulle d'air est un service créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord en 2011. Proposant des interventions à la carte au domicile des familles, le service permet une aide au répit personnalisée des aidants grâce à l'intervention de relayeurs. Il est déployé dans la Somme et l'Oise.

- ▶ En développant **des actions intergénérationnelles permettant de renforcer la cohésion sur les territoires** par le déploiement de chartes des aînés, et en mettant en place une dynamique territoriale, autour de projets communs.

ZOOM SUR les Marpa

Les Résidences autonomie labellisées Marpa se présentent comme un habitat intermédiaire entre le domicile et l'EPHAD et permettent aux résidents de conserver une vie sociale et de recourir, si besoin, à différents services (restauration, blanchisserie,...). Les espaces communs favorisent la convivialité. Les Marpa sont des établissements non médicalisés et les résidents peuvent, comme à domicile, bénéficier des services médicaux ou de service d'aide à domicile ou de soins infirmiers en complément des services communs rendus par le personnel permanent de la Marpa.

2. Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles

- ▶ En contribuant à l'amélioration de **l'accompagnement des retraités en perte d'autonomie** avec des moyens résolument tournés vers le **renforcement du maintien à domicile** par : la mise en place du document unique de demande d'aide personnalisée à domicile et la reconnaissance du GIR avec les services départementaux et l'inter-régime

- ▶ En agissant sur la **prévention de la perte d'autonomie** et la promotion du Bien Vieillir

- ▶ En déployant une stratégie autour de **déploiement des actions du Bien Vieillir** sur les territoires ruraux et fragiles

- ▶ En renforçant les partenariats sur **l'accès au numérique des séniors**

ZOOM SUR Défi autonomie séniors

Face au vieillissement de la population, a émergé au niveau national, une volonté de mutualiser les moyens des organismes de sécurité sociale dans le domaine de la prévention santé. Dès lors, début 2017, les caisses d'assurance retraite des Hauts-de-France ont

créé le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) : « Défi autonomie séniors », qui a pour mission de déployer, sur les Hauts-de-France, des actions de prévention, d'éducation à la santé, du Bien Vieillir ainsi que toutes actions visant à préserver l'autonomie des personnes vieillissantes.

05

TERRITOIRES ET APPELS À PROJETS

La MSA soutient le développement d'actions locales répondant aux problématiques sociales et aux besoins des habitants sur le territoire picard et en direction des ressortissants du régime agricole. Ce soutien est déployé à travers trois appels à projets :



Animation de la Vie Sociale (AVS)

L'Appel à Partenariats « Animation de la Vie Sociale » est ouvert uniquement aux Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, œuvrant dans le milieu rural.



Grandir en Milieu Rural (GMR)

L'Appel à Projets est à destination des collectivités territoriales ou associations et toutes autres structures sur les thématiques petite enfance, jeunesse, famille (hors parentalité) et sur les territoires ciblés comme étant prioritaires par la MSA Picardie.



Actions Sur les Territoires (AST)

L'Appel à Projets est à destination des collectivités territoriales ou associations et toutes autres structures sur les thématiques petite enfance, jeunesse, famille (hors parentalité) et sur les territoires ciblés comme étant prioritaires par la MSA Picardie.

06 L'ORGANISATION DU SERVICE ASS

Le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Picardie

Le Pôle interventions sociales

Le pôle est constitué de 17 travailleurs sociaux qui ont pour mission d'assurer l'accompagnement social individuel et/ou collectif auprès des adhérents confrontés à des difficultés particulières, en situation de fragilité ou d'isolement. Ils contribuent à la mise en oeuvre de projets sur les territoires fragiles et ruraux.

Carte des travailleurs sociaux page 12.

Le Pôle ingénierie sociale

Le pôle est composé de 3 chargés d'études et d'une chargée de mission Marpa.

Les chargées d'études ont en charge le partenariat et l'ingénierie sociale en lien avec la politique d'action sociale de la MSA Picardie.

La chargée de mission Marpa anime le réseau des Marpa de Picardie.

A noter : 8 Marpa sont ouvertes en Picardie pour potentiellement 168 résidents.

Le Pôle administratif

Le pôle administratif gère les prestations d'action sociale et accompagne les adhérents dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux.

Les instances ASS

Le Comité Plénier (paritaire) d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS)

Le CPASS propose au Conseil d'Administration une politique d'ASS qui répond aux besoins des assurés et dont découle notamment le règlement des prestations d'action sanitaire et sociale :

- ▶ Il formule des avis sur les orientations et le budget ASS.
- ▶ Il étudie les demandes de subventions et partenariats.
- ▶ Il se réunit au moins 4 fois par an et se compose de 18 membres du Conseil d'Administration de la MSA Picardie







Le Comité Restreint d'Action Sanitaire et Sociale (CRASS)

Le CRASS étudie et attribue des aides d'action sanitaire et sociale et les demandes de dérogations au règlement des prestations extra-légales. Il se réunit

autant que nécessaire et se compose de 4 membres du Conseil d'Administration de la MSA Picardie et de 4 suppléants.





CARTE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Somme

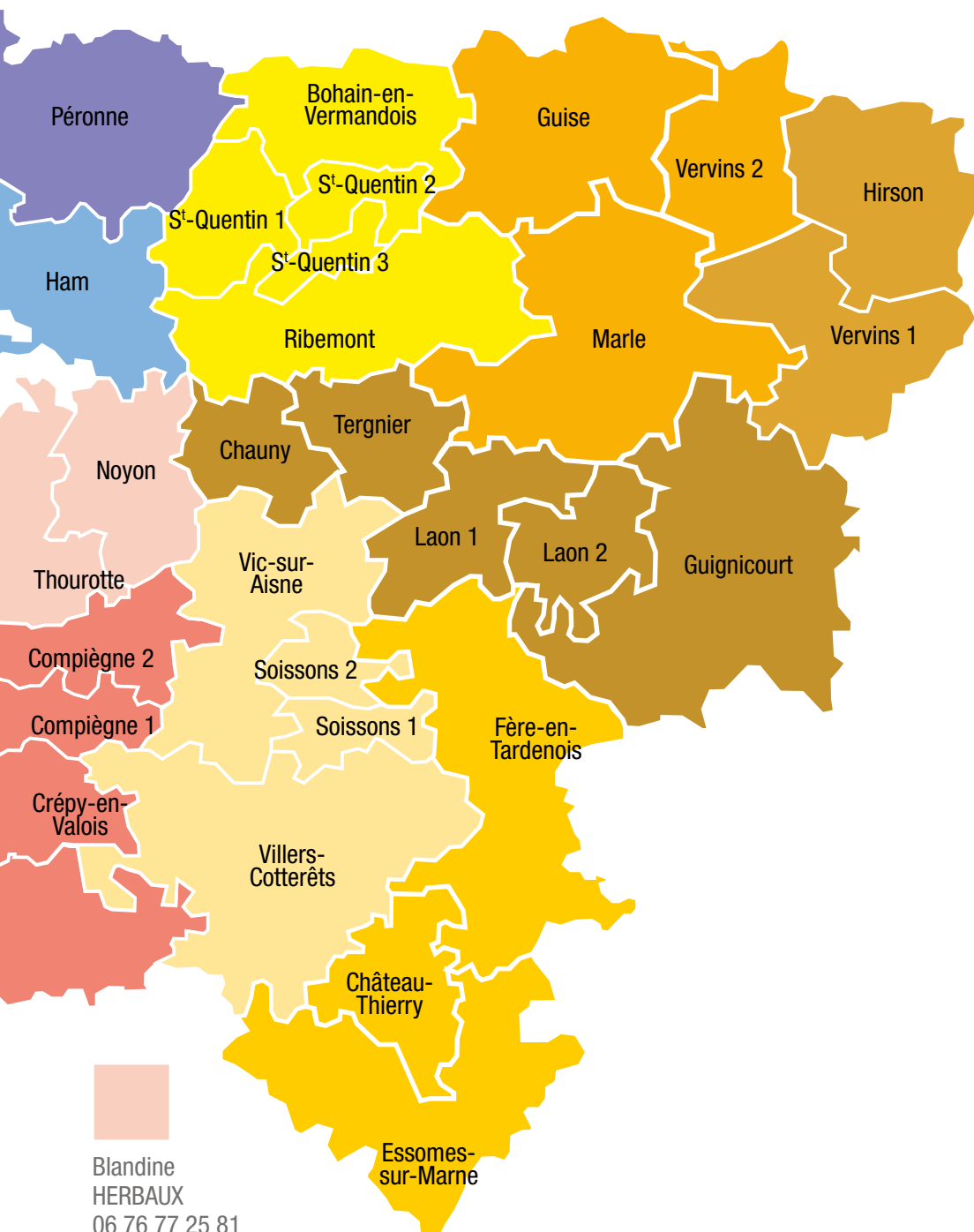
-  Dorothée BOUTOILLE
06 11 24 89 78
-  Patrick COEVOET
06 85 41 43 55
-  Marie DELABIE
06 01 26 40 51
-  Marie VERKEMPINCK
06 76 77 25 84
-  Marie LECOCQ
06 16 21 43 87
-  Elise DOMISE
06 11 24 81 19



Oise

-  Séverine BROUILLY
06 11 24 81 09
-  Pauline SPICHER
06 16 64 33 13
-  Julien CROMMELINCK
07 72 37 08 70
-  Sarah MOREIRA
06 12 43 40 67

**Responsable du Service Action
Sanitaire et Sociale**
Najat Ezzahar :
06 26 23 40 75
ezzahar.najat@picardie.msa.fr



Aisne



Justie CARON
06 01 26 42 97



Marion SIGAUT
06 85 41 41 78



Alice DUPUIS
06 07 02 14 38



Mylène DUVAL
06 07 02 05 56



Yasmine PATAT
06 07 02 19 40



Muriel BÉNÉDITO
06 07 02 06 86



Blandine
HERBAUX
06 76 77 25 81

NOTES

.....

NOTES

A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.

ÉCHANGEZ AVEC LA MSA PICARDIE

SUR NOTRE SITE INTERNET picardie.msa.fr

Découvrez toutes les informations utiles sur notre site, et connectez-vous à votre espace privé pour consulter ou nous partager vos documents, poser vos questions en ligne, ou prendre rendez-vous.

SUR L'APPLICATION **Ma MSA & moi**

Téléchargez l'application sur mobile ou tablette pour consulter votre attestation de droit maladie et vos décomptes de remboursements, ou pour échanger avec la MSA.

PAR TÉLÉPHONE **03 22 80 60 02**

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h.

EN AGENCE **sur rendez-vous**

Prenez rendez-vous sur votre espace privé ou par téléphone et rencontrez-nous dans l'une de nos agences :

Dans l'Aisne : à Laon, Saint-Quentin, Vervins*, Soissons et Château-Thierry

Dans l'Oise : à Beauvais, Grandvilliers et Compiègne

Dans la Somme : à Boves, Abbeville, Montdidier et Péronne*

* *Frances Services*

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez-nous sur Twitter : **@MSA_Picardie**

Retrouvez-nous également sur Facebook : **@MSAPicardie**

Et rendez-vous LinkedIn : **MSA Picardie**

PAR COURRIER

Si vous ne pouvez pas envoyer de documents en ligne, écrivez-nous à l'adresse suivante :
MSA Picardie, 8 rue Victor Hugo, CS 70828 - 60010 Beauvais Cedex

MSA Picardie

8, avenue Victor Hugo CS 70828

60010 Beauvais Cedex

picardie.msa.fr



santé
famille
retraite
services